

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

-----  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
-----

DECRET N°79-336 du 15 Décembre 1979

portant création de la commission technique chargée d'étudier le dossier sur la révolutionnarisation des Structures de l'Université Nationale du Bénin et de proposer des solutions aux problèmes sociaux des étudiants.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU l'Ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;  
VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;  
VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er.- Il est créé une commission technique chargée d'étudier le dossier sur la révolutionnarisation des structures de l'Université Nationale du Bénin et de proposer des solutions aux problèmes sociaux des étudiants.

Article 2.- La composition de la commission est la suivante :

Président : Camarade Augustin HONVOH

Membres : Camarades Adékpèdjou S. AKINDES

Cyprien GNANVO

Tidjani CHONIBARE

Nathanaël MENSAH

Richard ADJAHO

Célestine HOUHOUGBE

Justin GNIDEHOU

Ben Akybough MOROU

Mama N'DIAYE ADAMOU

.../...

Robert DOSSOU

Salifou ALIDOU

Dramane KARIM

Julien CODJOVI

Article 3. - Les conclusions et propositions de la commission doivent être introduites en Conseil des Ministres le 26 décembre 1979.

Article 4. - Le présent décret sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 15 Décembre 1979

par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 CC du PRPB 4 SGG 4 Président et Membres 14